

Urbanisme : pour 300.000 euros, on régularise ?

Ce vendredi, est également examiné le «protocole transactionnel» proposé dans le cadre du contentieux opposant la Collectivité et la SCI Bonne Nouvelle. Un contentieux au sujet de la construction d'une villa de quatre chambres, avec piscine, sur un terrain de 6000m², à Petit Cul-de-Sac, au domaine du Levant. Entachée de très nombreuses irrégularités, dès lors que la construction de cette villa a beaucoup divergé du permis délivré en 2010 à la SCI Bonne Nouvelle. Ces irrégularités ne sont pas des moindres. Car la construction a mordu en zone verte, sa surface hors œuvre nette (SHON) s'est considérablement étalée, les murs de clôture ont dépassé les limites prescrites, ou encore le nombre de places de parking s'est avéré insuffisant. Cette liste n'étant pas exhaustive. Très cavalier lui aussi, le permis modificatif déposé par le pétitionnaire a été rejeté par la Collectivité, en 2012. Tandis que le pétitionnaire n'a pas craint de poursuivre ses travaux, en dépit de l'arrêté interruptif pris par la Collectivité. Le voisin de

la construction, qui voyait les murs faire de l'ombre à sa propriété, a attaqué la SCI Bonne Nouvelle en justice. Conduisant la Collectivité à aller elle aussi au contentieux. En décembre dernier, le tribunal de grande instance de Basse-Terre avait fini par condamner ces irrégularités. Ordonnant la destruction des murs comme des parties litigieuses de la construction dans un délai de six mois. Sous peine d'amende par jour de retard. Un jugement assorti de l'exécution provisoire. Et contre lequel la SCI Bonne Nouvelle a fait appel. Etant donné le «risque que le jugement en appel ne confirme pas le jugement rendu en première instance», il est donc proposé aux élus de passer un coup d'éponge sur ce jugement du tribunal. En échange de 300.000 euros, que la SCI Bonne Nouvelle verserait à la Collectivité. «Dans les 48 heures» après la signature du protocole par le président de la Collectivité, est-il précisé. Mais pour cela, il faut encore que les élus approuvent ce protocole.